

DE BRONDEAU D'URTIÈRES,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE BRONDEAU D'URTIÈRES; — BARONS D'ESTILLAC; — sieurs et SEIGNEURS DE SAUZET, VEYRAC, VIVILARD, PUISSARAM-PION, LA BARRE, GAUBERT, REIGNAC, etc.; — en Bordelois, Agenois, Condomois, Bruilhois, etc.

ARMES : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lion passant du même; au chef d'azur, chargé de 3 quintefeilles d'argent, qui est DE BRONDEAU; aux 2 et 3, barré d'or et de gueules de 6 pièces, à la bande losangée de l'un en l'autre brochante sur le tout, qui est D'URTIÈRES. Couronne de marquis. Devise : EN TOUT TEMPS ET EN TOUT L'AN.

Cette ancienne famille, qui porte les armes depuis plus de deux cents ans, est originaire de la ville de Libourne, et s'est établie en Agenois et en Condomois sur la fin du XVII^e siècle. Les registres de jurade de Libourne la mentionnent parmi les plus importantes de cette localité dès l'an 1587. Une de ses branches, dont les représentants étaient titrés *comtes* sur tous les actes publics et brevets avant la Révolution, a ajouté à son nom et à ses armes ceux de l'ancienne maison D'URTIÈRES, en Savoye, à laquelle elle avait succédé plusieurs années avant 1789.

La généalogie suivante a été exclusivement dressée par nous sur les titres qui nous ont été communiqués et sur les renseignements contenus dans notre cabinet.

I. François BRONDEAU, 1^{er} du nom, jurat de la ville de Libourne en 1587, 1588, 1599, 1604, paraît avoir eu deux fils :

- 1^o Jean, dont l'article suit;
- 2^o N... Brondeau, qui fut père de :

Arnaud Brondeau, écuyer, seigneur de Sauzet et de Veyrac, en Fronsadois, maire alternatif et gouverneur de Libourne pendant les années 1708, 1715, 1719 et 1721. Ses armoiries furent registrées dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, à Bordeaux : *d'azur, à la croix d'argent frettée de gueules (142, fol. 810).*

II. Jean BRONDEAU, citoyen et jurat de la ville de Libourne pendant les années 1658 et 1659, servit en qualité d'officier au régiment de Montauzier. Le prince de Condé lui écrivit de Paris, le 17 août 1654, une lettre que ses descendants ont conservée, et dont les termes flatteurs méritent d'être rapportés :

• Monsieur, je vous ay une obligation part^{re} des marques que vous me donnez par v^{re} lettre
• du huit de ce mois de la continuation de v^{re} bonne volonté, si j'ay les occasions de la

reconnoître par les effets de la mienne, croyez que je le feray de très-bon cœur, vous assurant que je suis avec vérité, Monsieur, v^{re} affectionné à vous servir.

(Signé) LOUIS DE BOURBON.

Jean Brondeau laisse de son mariage avec damoiselle Anne GUXAS-BOUTES trois enfants, desquels deux formeront chacun une branche, savoir :

1^o Jean Brondeau, sieur de Vivillard, lieutenant au régiment de Picardie, épousa, par contrat de l'année 1679, damoiselle Anne DE GUXAS, fille de Jean de Guerre, procureur du Roi de La Sauvetat de Caumont, en Agenois, et de feue Isabeau Guézin, damoiselle. De ce mariage :

Noble, messire Jean de Brondeau, écuyer, seigneur de Puissarampion, juridiction de La Sauvetat de Caumont, marié à dame Antoinette DE LA CAZE, dont :

Noble, messire Jean de Brondeau, écuyer, chevalier, seigneur de Puissarampion et de La Barré, ancien mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, marié, par contrat du 30 janvier 1756, avec noble dame Marie-Anne-Guillaumette LIMOUZIN, fille de Jean Limouzin, bourgeois et jurat de la ville de Villeneuve d'Agenois, et de demoiselle Marguerite Hérade. A ce contrat assistèrent : messire Jacques d'Astorg, écuyer, seigneur de Monsenot, chargé de la procuration du père du futur ; messire Pierre de Montpezat, écuyer, sieur de La Tuque ; messire Jean d'Astorg, écuyer, sieur de Laussat ; noble Claude Hector, chevalier de Monsenot, parents du futur ; — Jean Limouzin, bourgeois et jurat de Villeneuve, juge de Pujos ; Jean Limouzin fils, bourgeois et procureur d'office de Pujos, parents de la future. De ce mariage :

Messire Jean-Barthélemy de Brondeau de La Barre, écuyer, seigneur de Puissarampion, naquit à Soubrouix le 21 septembre 1767, et fut tenu sur les fonts par messire Barthélemy d'Astorg, écuyer, seigneur de Monsenot, et par noble demoiselle N... de Blanchaud. Embarqué à Rochefort, au commencement de l'année 1780, en qualité de garde-marine, sur la corvette *la Dauphine*, commandée par M. de Montazet, il passa peu après dans le même département sur le cutter *l'Alerte*, commandé par M. de Chabou ; parti de Brest sur ce bâtiment avec l'escadre du comte de Grasse, il fut fait prisonnier avec l'équipage et mené à New-Yorck le 18 mai 1782. Le 5 juin suivant, il fut échangé et conduit au général du Petit-New-Yorck. Embarqué de nouveau à bord de la frégate *la Diligente*, commandée par le comte de Mac-Némara, laquelle fut perdue par un calme dans la baie de La Chezapeak, il rentra au Petit-Yorck, le 21 novembre 1782, avec le commandant et un tiers de l'équipage. Le 29 du même mois, il fut rembarqué à bord de la frégate *la Sybille*, sous le commandement du comte de Kerkariou de Locmaria ; parti ensuite du Cap, à bord de la gabare *la Ménagère*, commandée par M. Neau, il arriva à Rochefort, où s'opéra le désarmement du navire, le 10 mars 1783. De là, M. de Brondeau ayant obtenu un congé du comte de La Touche-Tréville, passa à l'île Saint-Domingue le 22 mars 1784, et s'y maria. Il fut nommé, le 12 août 1792, inspecteur général de tous les dépôts des nègres révoltés dans la province du Nord. Dépouillé bientôt après de tous ses biens par l'insurrection, il quitta l'île avec sa femme et ses enfants. Il fut

nommé officier au bureau des classes du môle Saint-Nicolas, puis député officier naval et contrôleur dudit bureau, par commission du mois de juin 1796; il rentra en France après la Restauration sur la gabare *la Zélee*, que le Roi avait envoyée à la Jamaïque pour ramener dans la mère patrie les anciens propriétaires-colons de Saint-Domingue.

- 2° François, qui a continué la descendance;
- 3° Élie Brondeau, sieur de Gaubert.

III. François BRONDEAU, II^e du nom, conseiller du Roi et commissaire général aux Finances, laissa :

IV. Noble Louis DE BRONDEAU, conseiller du Roi, trésorier de la ville de Condom et receveur des tailles du Condomois, puis secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Toulouse, acquit divers héritages de MM. de Mellet de Fondelin, le 12 août 1725. Il eut de son mariage avec demoiselle Marie BEDOUT, sœur du grand-père du contre-amiral Bedout (mort au Canada président du Conseil supérieur de Québec) :

V. Noble, messire Guillaume DE BRONDEAU, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie du Parlement de Toulouse, mourut dans l'exercice de cette charge. Il laissa de dame Marie DE LA FARGUE, sa veuve en 1787 :

- 1° François-Louis, dont l'article suit;
- 2° Noble François de Brondeau, écuyer, *dit* le chevalier de Brondeau, receveur des tailles du Condomois;
- 3° Noble Louis-Bernard de Brondeau, écuyer, sieur de Reignac.

VI. Noble, messire François-Louis, comte DE BRONDEAU D'URTIÈRES, seigneur baron d'Estillac, colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, décoré de l'Ordre de Cincinnatus, naquit le 18 mai 1745; servit en qualité d'aide de camp du duc de Brissac le 22 décembre 1757; fut nommé capitaine aide major dans les troupes de Saint-Domingue le 14 août 1768; major le 50 mars 1777; exempt de la compagnie des Suisses de la garde de Monseigneur le comte d'Artois le 2 juillet 1786; lieutenant le 10 juin 1787; premier lieutenant au même corps; mestre de camp d'infanterie, par brevet royal du 4^{er} juillet 1787. Nommé chevalier de Saint-Louis le 10 novembre 1786, il avait été reçu en cette qualité, le 5 décembre suivant, par Guillaume-Léonard de Bellecombe, maréchal des camps et armées du Roi, grand'croix dudit Ordre.

M. le comte de Brondeau d'Urtières avait passé une partie de sa jeunesse à Saint-Domingue et fait la guerre de l'indépendance américaine. Il acquit, le 25 décembre 1787, les terre et château d'Estillac, avec haute, moyenne et basse justice, situés paroisse du même nom, près la ville d'Agen, mouvants du Roi comme vicomte de

Bruffhois. Il fut autorisé par La Fayette, le 4^{me} avril 1793, à porter la décoration de l'Ordre de Cincinnatus, et émigra la même année à Goblentz auprès de S. A. R. Monsieur, qu'il eut l'honneur de complimenter, le 4 novembre 1794, au château de Chambourians. Il fut nommé maréchal de camp en 1816, et a laissé de son mariage avec Anne BOUAI :

1^o Louis (Chéry-), dont l'article suit;

2^o Jean-François-Ernest, vicomte de Brondeau d'Urtières, marié, le 8 août 1835, à Marguerite-Augustine DE LAS DE BAIMONT, dont :

Louis-Henry, baron de Brondeau d'Urtières, né en janvier 1840.

Résidence : LE CHATEAU DE LÉOUSSAN, PRÈS AGEN.

3^o Suzanne-Fanny de Brondeau, mariée avec Charles de La Roche, au château d'Estillac;

4^o Jean-Baptiste-Désiré de Brondeau, marié avec mademoiselle ÉLISE GAUCHE. De ce mariage :

Louis-Léon de Brondeau.

Résidence : VILLERIEUX D'ASNON.

VII. Louis (Chéry-), comte DE BRONDEAU D'URTIERES, a laissé de son mariage avec dame Marie-Françoise BARRET DE NAZARIS :

1^o Louis-Édouard, dont l'article suit;

2^o Pierre-Louis, vicomte de Brondeau d'Urtières.

VIII. Louis-Édouard, comte DE BRONDEAU D'URTIERES, chef des nom et armes de sa famille.

Résidence : BORDEAUX.

